

les Cahiers d'histoire

Cahier n° 82 - Janvier 2016 - 27^{ème} année

Prix 5 €



**Ambroise CROIZAT,
la Sécurité Sociale,
de l'utopie à la réalité !**



**institut cgt
d'histoire sociale
de haute-savoie**

BP 55 - 29 rue de la Crête
74963 Cran-Gevrier
04 50 67 92 09

www.ihs74.fr

SOMMAIRE

- Edito
- Le Droit de Vote des Femmes
- La Haute-Savoie... Terre d'Accueil
ou les réfugiés de la Grande Guerre
- La création de la Sécurité Sociale en Haute-Savoie
- Les 70 ans du Vietnam
- Comment adhérer ?
- à lire



Jean-Paul Dunoyer
Secrétaire de l'IHS 74

Coïncidences ?

La programmation du contenu de nos cahiers est ébauchée six à huit mois à l'avance puis précisée dans le dernier trimestre avant la parution. Il était donc prévu *«dans nos tiroirs»* depuis le début 2015 de traiter des sujets des *«réfugiés de la guerre de 1914-1918»*, mais les 120 ans de la CGT et les 30 ans de LCE n'ont pas permis à ce sujet de trouver sa place dans nos numéros précédents. Il était donc normal de l'inscrire dans le dernier cahier de l'année. Coïncidence, lors de son écriture le sujet faisait le devant de la scène de tous les médias avec les *«migrants»* du Proche Orient ou de l'Afrique, qui fuient la guerre et la misère.

A cent ans d'écart on voit que bien peu de choses ont changé dans ce domaine !

Rappeler les faits passés peut, ici, permettre d'analyser les comportements d'aujourd'hui et éviter bien des erreurs. Même si ce n'est pas tout à fait une coïncidence, compte-tenu des impératifs de date d'anniversaire, l'article consacré à la mise en place de la Sécurité Sociale vient, s'inspirant de la réalité concrète de notre département et du rôle irremplaçable (je pèse mes mots) de la CGT, compléter le film de Gilles Perret *«La Sociale»*, film que nous vous invitons à aller voir, surtout dans la version longue (1).

Les autres sujets de ce cahier sont aussi des anniversaires, et en ce qui concerne le droit de vote des femmes on s'aperçoit que nous sommes dans un passé relativement récent !

Je profite de la parution de ce cahier en tout début d'année pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles et vos proches une année heureuse sans oublier que le rappel à l'histoire éclaire souvent les réalités quotidiennes.

• Jean Paul Dunoyer

(1) Pour info, ce film sera projeté selon nos renseignements au cinéma La Turbine à Cran-Gevrier le samedi 23 et le dimanche 24 janvier 2016, ainsi que lors de la Nuit de la Colère le 3 Juin 2016.

Le Droit de Vote

DES FEMMES

en France

1944....1945 ?

Aborder ce sujet commence déjà par une ambiguïté sur la date d'obtention de celui-ci dans notre pays. En effet, à la consultation de différents documents certains avancent une ordonnance du général De Gaulle, à l'époque président du CFLN (Comité Français de libération Nationale) du 21 avril 1944, celle-ci précédée par un vote de l'Assemblée Consultative d'Alger du 23 mars 1944 et d'autres la date de la première élection ou la participation des femmes a été effective, c'est-à-dire celle des élections municipales du 21 avril 1945. Quelque soit la date retenue, ce droit est la concrétisation d'un parcours qui a duré plus de 170 ans.

Un long combat

On ne peut aborder la bataille pour le droit de vote des femmes sans lier celui-ci au combat plus général de l'obtention de l'ensemble de leurs droits qui ont, dans notre civilisation, été niés pendant près de deux millénaires.

Sous la royauté (Ancien Régime) la quasi-totalité des femmes ne peuvent s'exprimer ; seules les veuves possédant un fief et les mères abbesses pouvaient élire leurs représentants aux Etats Généraux. Avant la convocation de ceux-ci en 1789, dans «*Les Remontrances, Plaintes et Doléances des Dames Françaises*» celles-ci se plaignent que «...la moitié voir plus de la Nation ne siège pas et que cela est une injure pour leur sexe...».

Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 les femmes acquièrent une égalité de droits, mais aucun droit civil si ce n'est le divorce. Le sujet du vote et de l'éligibilité des femmes est déjà brûlant, Talleyrand est farouchement contre. A l'opposé Condorcet dans un «*Essai sur l'admission des femmes au droit de cité*» souligne que les femmes comme les hommes ont «... une qualité raisonnable». Toutefois lors de la création de la Constitution il ne concrétisera pas ses écrits.

Dans la même période, Olympe De Gouges publie une «*Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*» en 17 articles dont le plus frappant est l'article 10 qui précise : «...la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit également avoir le droit de monter à la tribune». Etait ce prémonitoire ? Le 3 novembre 1793 elle bénéficiera du premier droit qu'elle avait cité.

La Convention, puis Napoléon dans son code civil mettront sous l'éteignoir les droits civils des femmes. Mieux, on reviendra sur le divorce en modifiant profondément sa procédure : en 1804 le divorce devient un acte judiciaire ; le retour de la royauté supprimera le divorce en 1816 et il faudra attendre 1884 pour le voir réapparaître.

A l'image du divorce les droits «*politiques*» des femmes seront quasi inexistant pendant la première moitié du 19^{ème} siècle. En mars 1848 un décret inspiré par Ledru-Rollin met en place le suffrage universel : tout citoyen de plus de 21 ans a le droit de voter sauf ceux privés de droit par la justice, les faillis, les déments internés et...les femmes !

Il faut dire qu'à cette époque le suffrage universel est encore contesté par bon nombre de conservateurs qui veulent un suffrage qui ne porte pas atteinte à leur pouvoir, voire qui peut le renforcer. Adolphe Thiers, déjà lui, voulait exclure du droit de vote «... la partie dangereuse des grandes populations agglomérées» !

.../...



C'est dire que le droit pour les femmes n'est pas une priorité, sachant aussi qu'une majorité est contre comme Victor Hugo ou l'historien Jules Michelet par exemple ; un seul député, Victor Considérant, soutient le droit de vote des femmes. Dans le même temps de nombreuses femmes de toutes conditions, ouvrières, femmes de lettres, journalistes etc. mènent le combat pour l'obtention de nouveaux droits dont les droits civils.

Sans vouloir les citer toutes, sortons-les de l'anonymat : Eugénie Niboyet, Jeanne Deroin, Adèle Esquiros, Suzanne Voilquin, Désirée Gay et une un peu plus connue Flora Tristan. Eugénie Niboyet née à Montpellier d'une famille originaire de Genève habitera successivement à Lyon et à Macon ; elle fondera en 1836 «*La gazette des femmes*», puis en 1848 «*La voix des femmes*» premier quotidien féministe. Dans le même temps Jeanne Deroin et Désirée Gay créent «*L'opinion des femmes*».



L'avènement du Prince Président futur Napoléon III ne sera guère favorable pour les femmes et leur droit de vote. Un décret du 2 février 1852 fait évoluer le suffrage universel en permettant le droit de vote au résident de plus de 6 mois, (3 ans auparavant), et en ouvrant les bureaux de vote dans chaque commune (au lieu du chef lieu de canton) ; par contre les femmes sont toujours écartées de la vie publique. Leur place dans la société fait l'objet de nombreuses prises de position antinomiques. Un timide pas est fait par la loi Dury de 1867 qui donne l'obligation aux communes de plus de 500 habitants d'ouvrir une école pour les filles. Notons que l'enseignement du latin et de la philosophie ne font pas partie des programmes ! A partir de cette période de nombreuses femmes vont être sur le devant de la scène.

D'abord Maria Desraimes. Femme érudite, journaliste, elle fonde en 1869 avec Louise Michel, Léon Richer et Paul Minck la Société pour la revendication des droits civils des femmes ; elle préside le journal *Le Droit des*

femmes, fait de nombreuses conférences sur la laïcité, le droit des enfants et le suffrage universel. Libre penseuse, théoricienne du féminisme, anticléricale, elle ne met pas toujours en avant le vote des femmes bien que le défendant. En avance sur son temps elle demande, sans être entendue, l'abolition de la prostitution.

Sa cadette Hubertine Auclert la rejoint dans la Ligue Française pour le droit des femmes. En parallèle elle fonde la société *Le Droit des Femmes* qui a pour but l'obtention du droit de vote. Activiste, pour faire avancer ses idées elle entame une grève de l'impôt et du recensement qu'elle sera contraindre à cesser. Elle crée un journal «*La Citoyenne*» en 1881, puis à l'arrêt de celui-ci travaille quelque temps à «*La libre parole*» journal de l'antisémite Edouard Drumont. Dans le cadre de son combat elle met en avant l'idée du contrat de mariage avec séparation de biens, la féminisation de certains mots, (électeur, député etc.), et en 1908 lors d'élections municipales elle brise symboliquement une urne à Paris. C'est une figure incontournable des suffragettes.

Un peu plus jeune, Caroline Rémy dit Séverine, écrivain, journaliste libertaire et féministe, est aussi de ces combats. Sa carrière commence avec sa rencontre avec Jules Vallès. Elle travaille au *Cri du Peuple* de Jules Guesde, puis à *La Libre Parole* de Drumont qu'elle quitte ne partageant pas l'antisémitisme de celui-ci. Elle écrit des chroniques sous le pseudonyme de Vingtras dans la *Fronde*, journal de Margueritte Durand. Elle participe activement à la lutte pour le droit de vote des femmes ; la photo ci-dessous en témoigne. Pacifiste elle condamne en 1914 l'union Sacrée, collabore à *L'Humanité*, et après un passage à la SFIO adhère au parti communiste ; elle le quitte pour rester engagée dans la Ligue des Droits de l'Homme, organisme dont elle était co fondateur. Elle se bat pour Sacco et Vanzetti.



Manifestation des sufragettes, en présence de «*Séverine*», en tête du cortège

.../...

On peut encore citer Margueritte Durand, d'abord comédienne puis journaliste, fondatrice du journal *La Fronde*, journal exclusivement réalisé par des femmes. Elle essaiera de monter un office du travail des femmes, projet qui capotera par manque de moyens financiers et par une opposition de la CGT qui craignait l'arrivée d'un dumping social. Elle sera par contre en accord avec l'Union Sacrée, appelant les femmes à participer à l'effort de guerre.

D'autres figures comme Clémence Roger, Maria Vérone, etc. ont marqué jusqu'au Front Populaire la lutte des femmes pour le droit de vote.

Une anecdote : Barrès, député, avait proposé durant la Grande Guerre de donner le droit de vote aux veuves de guerre « le vote des Morts » ! Cela n'a pas été retenu...

Le droit de vote dans le monde

Avant de continuer l'histoire du droit de vote des femmes en France regardons la situation dans les autres pays. Dans les années 30 la France est déjà très en retard sur cet aspect de la démocratie. A part quelques droits partiels et très limités accordés au 18^{ème} siècle dans une minorité de pays, c'est en Nouvelle Zélande en 1893 que le droit de vote est accordé sans restriction aux femmes, toutefois elles ne pourront se présenter aux élections qu'en 1913. En 1894 le sud de l'Australie sera le premier pays à donner le droit de vote et d'éligibilité aux femmes ; en 1901 ce droit sera étendu à tout le pays. En

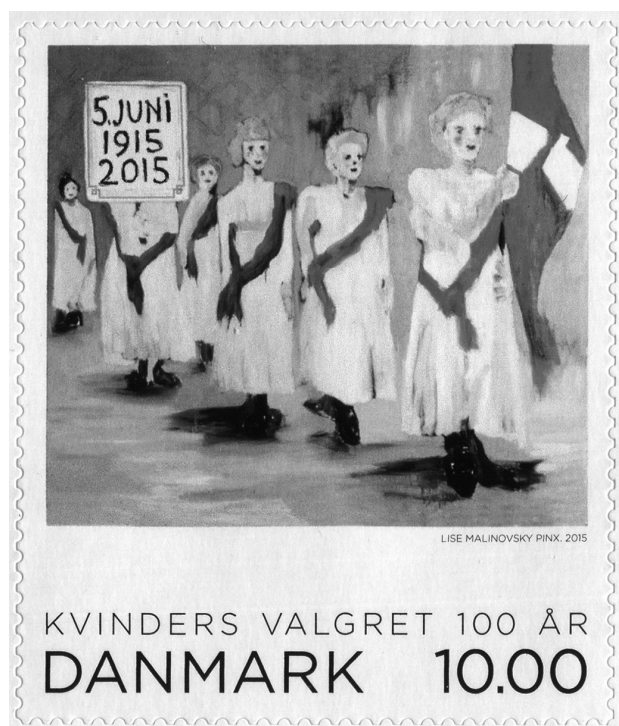
Europe la Finlande en 1906, la Norvège en 1913, le Danemark et l'Islande en 1915, sont les premiers à reconnaître ce droit de vote aux femmes, suivis en 1918 par l'Arménie, la Hongrie, l'Allemagne et l'Autriche ainsi que le Royaume Unie et l'Irlande. 1919 verra ce droit étendu aux Etats Unis, au Pays Bas, à la Belgique et au Luxembourg ; enfin en 1931 l'Espagne devenue républicaine rejoint ces pays même si Franco pendant sa dictature supprimera cette avancée. On s'aperçoit que la France, avant le deuxième conflit mondial est avec la Suisse et l'Italie les seuls pays européens à n'avoir pas donné le droit aux femmes.

1936 un autre paradoxe

Lors de la mise en place du gouvernement de Front Populaire trois femmes rentrent dans celui-ci. Il s'agit d'Irène Joliot Curie, de Suzanne Lacore et de Cécile Brunschvicg. Cette dernière était d'ailleurs présidente de l'UFSF (Union Française pour le suffrage des femmes). C'est le seul fait notable de cette période, le programme du Front Populaire n'ayant pas mis le vote des femmes dans ses priorités ; on peut se poser la question pourquoi ? Le Front Populaire est une alliance électorale réunissant le Parti Communiste, la SFIO, et le Parti Radical. Dès le lendemain des élections un programme de réformes est arrêté, réformes communes aux trois partis ou en accord avec leur programme respectif. Il faut savoir que sur le vote et l'éligibilité des femmes, le Parti Radical a une position contradictoire : lors des précédents projets de lois sur ce sujet il s'est prononcé pour à l'Assemblée Nationale et contre au Sénat, instance où il est majoritaire, faisant ainsi capoter toutes les propositions de lois. Ce parti justifiait sa position par la crainte que le vote des femmes soit influencé par l'Eglise traditionnellement conservatrice.

La guerre, la Résistance et ... la victoire

Après la défaite de 1940, le gouvernement de Pétain se met en place. Le slogan « *Travail, Famille, Patrie* » illustre sans ambiguïté la place des femmes dans la société : à la maison... et rien d'autre ; c'est dire si le vote des femmes n'est pas d'actualité ! Pourtant des femmes de tous milieux vont refuser cette logique et par la même rentrer en résistance et dans La Résistance.



Timbre de 2015 célébrant le 100^{ème} anniversaire du droit de vote dans ce pays

Il serait trop long et utopique de vouloir les citer toutes mais mentionnons quelques unes d'entre elles connues ou moins sur le devant de la scène : Lucie Aubrac, Berthie Albrecht, Danièle Casanova, Geneviève De Gaulle Anthonioz, Marie Madeleine Fourcade, Paulette Jacquier, Madeleine Vincent, Marie Claude Vaillant-Couturier, Martha Desrumaux etc. Beaucoup vont mourir ou seront déportées.

Dès la mise en place de l'Assemblée Consultative du CFLN celui-ci va plancher sur «*l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération*» Un premier projet présenté par M. François de Menthon membre du gouvernement provisoire, approuvé par M. Vincent Auriol Parti Socialiste est présenté, il ne fait pas mention du vote des femmes. Lors de la réunion du 27 janvier 1944 M. Fernand Grenier dans un contre projet du Parti Communiste demande que la femme française soit électrice et éligible. Ce jour-la aucun projet n'est retenu faute d'accord. Lors de la réunion suivante, le 22 mars une légère avancée est faite par le gouvernement : le vote des femmes est admis pour seulement les élections législatives ; La commission des lois présidé par M. Giaccobi, sénateur radical de Corse repousse cette

avancée. Fernand Grenier stigmatise cette attitude en insistant sur le rôle des femmes dans la lutte contre l'ennemi, et rajoute que si la commission continuait à refuser ce droit il demanderait un scrutin public. Suite à un amendement présenté par M. Prigent représentant du mouvement de résistance OCM (Organisation Civile et Militaire) le vote des femmes est reconnu pour l'élection de l'Assemblée nationale constituante. Lors de la réunion suivante, le 24 mars, le texte présenté mentionnait l'éligibilité des femmes mais pas le droit de vote pour les élections cantonales et municipales. Un nouveau duel eut lieu entre Fernand Grenier qui demandait que les femmes soient électrices et éligibles et M Giaccobi qui s'y opposait. Finalement lors du vote le droit de vote et d'éligibilité des femmes est adopté par 51 voix pour et 16 contre. Le parti communiste et le parti socialiste ont voté pour, le parti radical contre, les mouvements de résistance sont divisés. Ce projet servit de base au décret du général De Gaulle du 21 avril donnant le droit de vote aux femmes. Ce droit sera formellement écrit dans le préambule de la constitution de 1946 : «*...La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, les droits égaux à ceux de l'homme*».

Comme on le voit, le droit de vote des femmes n'a pas été une réalité spontanée mais un long parcours. Il en sera de même pour d'autres droits comme celui de l'interruption volontaire de grossesse ou comme celui de l'égalité des salaires, qui bien que repris dans la loi, n'est toujours pas une réalité.

Une des concrétisations du droit de vote et d'éligibilité des femmes est l'élection de la première femme maire en Haute-Savoie.

Il s'agit de Juliette Groz. Lors des élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945 dans la commune de Dingy en Vuache , la liste communiste menée par Juliette Groz l'emporte. Lors des élections municipales de 1947 décidées suite au retour d'un million de prisonniers qui n'avaient pas participé à l'élection précédente, Juliette Groz atteinte d'un cancer ne se représentera pas.

Pour l'histoire, Juliette Groz perdant son mandat se démena afin que Bloux, hameaux de Dingy en Vuache, brûlé par les allemands en 1944 soit reconnu village sinistré.

• Jean Paul Dunoyer



Martha Desrumaux, Militante CGT ,
Déportée à Ravensbrück, et élue Communiste

Sources : Sénat, Colloque Femmes et Pouvoirs (L. Klejman, F. Rochefort, C. Bard). Histoire du féminisme, Michèle Riot-Sarcey éd. La Découverte, Marguerite Durand, Jean Rabaud, éd. L'Harmattan, C'était ainsi, Fernand Grenier, éd. Editions Sociales ; Philippe Duret - La salevienne janvier 2004

La Haute-Savoie ... Terre d'Accueil

Où

les réfugiés de la Grande Guerre

*« Je te salue ô terre hospitalière
Où le malheur trouva protection... »*

Ces paroles des Allobroges, écrites en 1856 par Joseph Dessaix, rappellent la venue au royaume de Sardaigne des proscrits du coup d'état de 1851 du prince président, futur Napoléon III ; elles semblent prémonitoire des événements qui vont se dérouler plus de 60 ans plus tard.

Le 3 août 1914 l'Allemagne déclare la guerre à la France. Rapidement dix départements français vont être le théâtre des combats, puis occupés par l'ennemi. Cette situation va engendrer un déplacement massif des populations concernées. Les départements touchés tout ou en partie sont le Nord, le Pas de Calais, la Somme, l'Aisne, la Marne, la Meuse, la Meurthe et Moselle, les Vosges, les Ardennes, et l'Oise. Rappelons que depuis la guerre de 1870 les départements de l'Alsace et de la Moselle sont territoires allemands. A ces français déplacés il faut ajouter des populations belges qui viennent grossir leurs rangs, fuyant les combats. Au début des hostilités les gens se replient en arrière du front, mais rapidement cela n'est plus possible du fait de l'avance allemande et de la gêne occasionnée aux combattants. De ce fait les réfugiés s'éloignent de la zone des combats.

Au tout début de la guerre ces départs sont spontanés et issus de démarches individuelles ; rien n'est prévu ni codifié mais rapidement les pouvoirs publics vont organiser l'accueil et la répartition de ces personnes dans tout le pays. Dans ce cadre, la Haute Savoie qui reçoit via la Suisse et Genève les premiers réfugiés prend les premières mesures : un Comité de Secours aux réfugiés est créé le 9 août 1914 par le maire d'Annemasse Charles Favre. Ici, il faut rappeler qu'Annemasse se situait dans la « Grande zone », zone démilitarisée issue du traité de Turin de 1860. De ce fait la Suisse interdisait la présence de combattants ; d'ailleurs des problèmes diplomatiques apparaîtront en 1915 suite à l'implantation d'hôpitaux militaires dans cette zone. Au mois de septembre le gouvernement installe dans cette cité le Service des Internés Civils et Rapatriés. C'est dire la rapidité de cet exode et des mesures prises, les premiers combats ayant eu lieu dans la première dizaine d'août 1914.

Dans le même temps la situation dans les territoires occupés devient dramatique : violence contre les populations, pillage, destruction des bâtiments publics, prise d'otages, peloton d'exécution, déportation dans des camps de détention, etc. D'ailleurs, les dits camps n'ont rien à envier aux camps de concentration nazis 35 ans plus tard dans le domaine de l'inhumanité ; par exemple dans l'année 1915 des épidémies de typhus dans certains camps feront des milliers de morts.

L'Allemagne, subissant un blocus économique, principalement sur les importations de denrées alimentaires se « débarrasse » des « bouches inutiles » qui ne peuvent pas travailler (femmes vieillards enfants).



Annemasse, les réfugiés affluent

Entrés en Suisse principalement à Schaffhouse ces personnes gagneront Genève par le train, puis à pied passeront la frontière à Moillesullaz pour être accueillis à Annemasse.

Le Service des Rapatriés prend alors en charge ces arrivants. Ils subissent d'abord un contrôle administratif et il leur est établi une fiche individuelle d'identité ; ce document avait pour but de rétablir l'identité des personnes qui avaient tout perdu mais aussi de permettre les recherches par les familles, les proches, voire l'administration. Dans le cadre de ce contrôle on les interroge pour recueillir des informations sur les forces ennemies ainsi que sur la vie quotidienne soit dans les territoires occupés soit dans les camps d'internement. En parallèle à ce volet administratif, les personnes sont nourries, logées dans les dix hôtels d'Annemasse, les frais occasionnés étant à la charge du gouvernement. Ce séjour provisoire précède leur affectation plus ou moins rapide dans différents départements français. Pour les personnes ayant une qualification professionnelle ou pouvant travailler le départ est rapide ; d'ailleurs des employeurs cherchant de la main d'œuvre spécialisée font quotidiennement des demandes auprès des bureaux d'Annemasse. Martha Desrumaux, future dirigeante de la CGT, future résistante déportée en 1943, et future députée a fait ce parcours à l'âge de 18 ans car on la retrouve après son passage à Annemasse à l'usine Hassebroucq, usine du Nord évacuée à Lyon ; elle y mène en 1917 une grève importante pour les salaires.



Annemasse,
à la gare

Pour les autres, la ventilation s'effectue dans tous les départements français, mais principalement dans le Midi et le Sud ouest. Les réfugiés qui sont arrivés en traversant les zones de combats sont plutôt restés en Ile de France, en Bretagne ou en Normandie. Il faut dire ici que les réfugiés n'ont pas toujours été bien accueillis par le reste de la population d'où leur surnom «*Les boches du Nord*». Les principaux griefs qui leur étaient reprochés, étaient de percevoir une indemnité journalière (1.25f pour un adulte et 0.50f pour un enfant) et de venir en plus prendre le travail où parfois il manque déjà.

Au fur et à mesure de la durée de la guerre les convois via la Suisse deviennent de plus

en plus nombreux et importants. A partir de novembre 1914 on arrive à un chiffre de 1000 personnes par train et ce jusqu'en mai 1915 où le mouvement va encore s'accélérer ; on enregistra 60 000 personnes pour ce seul mois qui transiteront par Genève. Plus tard, dans un article du Progrès de Haute-Savoie de novembre 1915 il est fait mention de l'arrivée de 20 000 personnes en provenance des camps allemands. L'année 1916 ne verra pas de ralentissement de ce flux. Annemasse et son système d'accueil saturent. En janvier 1917 les arrivants sont dirigés sur Lausanne puis par la rive est du lac Léman et St Gingolph puis à Evian où l'accueil se fait au Casino Municipal réquisitionné pour la circonstance. La capacité hôtelière d'Evian permet d'absorber ces arrivées quotidiennes, puisque lorsque les formalités sont effectuées ces personnes repartent vers d'autres départements.



L'accueil au Casino Municipal d'Evian

Pour en revenir à Annemasse, mais ceci est valable aussi pour Evian plus tard, à partir de 1915 l'état sanitaire des arrivants est souvent préoccupant car le voyage mais aussi les conditions de détention ont été très dures. A Annemasse les plus atteints sont envoyés à l'hôpital d'Ambilly. On dénombrera jusqu'à la fin de la guerre 90 personnes qui décéderont à Annemasse. Un monument qui regroupera leurs sépultures sera érigé par la ville.



Le Monument en hommage aux réfugiés de la Grande Guerre morts à Annemasse



Arrivée en Gare d'Evian

En plus des aides apportées par le Service des Rapatriés de nombreuses associations caritatives voient le jour pour venir en aide à ces populations ; Nous avons déjà cité Le Secours d' Annemasse, il y en a eu un similaire à Evian, il faut ajouter différentes antennes internationales de la Croix Rouge et de nombreuses associations civiles ou confessionnelles. Il est vrai que ces personnes manquaient de tout : argent, vêtements, logement, mobilier, médicaments, etc. La solidarité sera immense, soutenue par un fort élan patriotique. Dans les services rendus, certains s'emploient à rechercher les membres de famille dispersée afin de les regrouper, d'autres essaient de trouver des emplois aux plus valides. Nous avons retrouvé l'image d'un bureau ouvert à Annemasse pour les réfugiés de Meurthe et Moselle, bureau tenu par des bénévoles.

Pour illustrer cette solidarité, Paul Guichonnet dans « Histoire d'Arthaz Pont Notre Dame », commune proche d'Annemasse reprenait le témoignage du curé de l'époque : «...il est venu 21 réfugiés, (rappelons qu'Arthaz n'avait que 621 habitants en 1911, et une centaine de moins en 1914 du fait de la mobilisation)... certains ne sont partis qu'en 1926. Parmi

eux des habitants des Eparges, village martyr car complètement rayé de la carte lors de la bataille de Verdun. Les personnes avaient fuit en habit de travail et n'avaient rien pu emporter. Il a fallu les vêtir entièrement grâce à la solidarité. Le curé a aussi hébergé à la cure l'ancien maire de cette commune et son frère jusqu'en 1919 date à laquelle ils ont été admis à l'hôpital d'Ambilly... ». Cette solidarité jouera dans beaucoup de villes et villages de Haute Savoie ; en 1918, 85 réfugiés résident encore à Annemasse.

Pour terminer sur ce chapitre de la solidarité on doit faire mention de L'Accueil français, association montée par des enseignants dont l'implantation est à Bellegarde mais qui a des attaches à Annemasse ; elle s'occupe principalement des enfants orphelins ou séparés de leur famille.

Après l'armistice du 11 novembre 1918 il y a encore de nombreux convois qui rapatrient les prisonniers civils et militaires et arrivent à Evian. On trouve des traces de l'un d'entre eux le 24 novembre, puis d'un autre le 3 décembre ; ce dernier est dirigé le 5 sur Annemasse et Annecy. D'autres transports arriveront dans le printemps 1919.

La guerre a provoqué le déplacement de plus de deux millions de personnes ; ce chiffre augmente encore si l'on y inclut les Belges et, paradoxalement c'est en 1918 que le chiffre de déplacés sera le plus important.

En 1921 les villes d'Annemasse, d'Evian et de Thonon recevront la Médaille de la Reconnaissance Française pour l'accueil des réfugiés de la Grande Guerre. Annemasse avait vu arriver, de septembre 1914 à janvier 1917, 118 265 personnes.

Pour sa part Evian en reçut 375304, ce qui porte à 495 000 environ le nombre de personnes déplacées qui sont arrivées dans notre département.

• Jean Paul Dunoyer

Sources :

- Archives Municipales d'Annemasse et expo (2015, Sabine Maciol)
- Expo Evian (2014)
- Rapport Marin : « Les pertes des nations belligérantes pendant la grande guerre »
- Martha Desrumaux « Une femme du Nord... » de Pierre Outteryck, Le Geai Bleu Editions
- Les réfugiés français de la Grande Guerre « Les boches du Nord », Philippe Nivel, Paris Economica
- Histoire d'Arthaz Pont Notre Dame, Paul Guichonnet, Académie Salésienne



Monument en hommage aux réfugiés à Evian

Création de la Sécurité Sociale

MISE EN PLACE EN HAUTE-SAVOIE

Préambule

En cette période d'anniversaire de la création de la Sécurité Sociale, bon nombre de personnes sont déjà intervenues sur ce sujet. Souvent d'ailleurs en essayant de réécrire l'histoire ! C'est dans l'air du temps !

Rappelons ici, encore une fois, que Pierre Laroque a traduit dans ses ordonnances la volonté du ministre communiste Ambroize Croizat qui lui-même s'appuyait sur le programme du CNR. Ceci pour insister sur le fait que la Sécurité Sociale est une conquête et une création de la classe ouvrière.

Par un travail long et méticuleux de recherche et de lecture des PV des premiers Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale de Haute-Savoie, notre camarade Claudette Rimboud nous livre un apport inédit et indispensable. Celui-ci retrace l'importance des difficultés rencontrées par ses bâtisseurs, mais aussi le rôle irremplaçable qu'a joué la CGT dans ce contexte. Nous avons dû procéder à des choix, la somme d'informations dépassait largement la contenance d'un cahier. Toutefois vous allez sûrement découvrir des facettes inédites de cette période.

En complément de ce texte, l'IHS de Haute-Savoie possède une cassette vidéo du témoignage de Jolfred FRÉGONARA, un des acteurs de cette mise en place.

• Jean-Paul Dunoyer

Pour certains assurés sociaux actuels, l'Assurance Maladie (ex Sécurité Sociale) se résume à une « Carte Vitale » et à la consultation de son compte « Ameli » pour suivre ses remboursements.

Pour en arriver à cette simplification extrême que de chemin et de travail accomplis à partir de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant création de la Sécurité Sociale, suivie de l'ordonnance du 19 octobre 1945 décrivant la mise en place et le fonctionnement de celle-ci avec effet le 1^{er} janvier 1946 (Art.128).

Ces deux textes sont la mise en place officielle du programme du CNR (Conseil national de la Résistance) du 15 mars 1944.

L'article premier de l'ordonnance stipule :

*« Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à **garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature** susceptible de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».*

Contrairement à ce qui est communément admis, ce n'est pas le général De Gaulle (absent de France à cette date) qui a signé les ordonnances d'octobre 1945 mais Alexandre Parodi qui fut le premier ministre de la Sécurité Sociale (voir fac simulé dans

.../...

le n°112 de juillet 2015 des Cahiers Histoire Sociales Rhône-Alpes).

Un décret du 28 décembre 1945 créait une «*Caisse Primaire de Sécurité Sociale*» à Annecy, circonscription territoriale du département de Haute-Savoie.

Cette caisse unique doit absorber les 4 caisses existantes en Haute-Savoie : la Caisse Primaire Familiale, la Caisse Primaire Professionnelle Patronale, la Caisse Primaire de l'Usine de Chedde et la Caisse Primaire Départementale.

La loi de généralisation de la Sécurité Sociale, appelée «loi Croizat» du 22 mai 1946 portait application de la Sécurité Sociale au 1^{er} juillet 1946. Elle a été signée par Ambroise Croizat second ministre de la Sécurité Sociale et du Travail.

Suite à la création de la Caisse Primaire de Haute-Savoie, la Confédération CGT a fait parvenir à toutes les Unions Départementales les renseignements et directives nécessaires à cette mise en place.

Elle appelle ses responsables militants, à tous les échelons, départemental, local et d'entreprise à contribuer à celle-ci.

Dès 1946, il s'avère nécessaire que les secrétaires généraux des UD soient présentés au poste de président du Conseil d'Administration (CA) des Caisses de Sécurité Sociale.

La CGT montre ainsi l'importance qu'elle attache à cette nouvelle couverture sociale.

Les administrateurs salariés au nombre de 16 **devaient être désignés par les organisations syndicales.** Le décret fixant le nombre pour la CGT et la CFTC fut contesté par cette dernière. Elle prétendait être sous représentée **en fonction de son influence.** Elle refuse de mettre en place la Sécurité Sociale dans de telles conditions.

La CGT prit, elle, la résolution d'aller de l'avant et de ne pas perdre de temps, dans l'intérêt des travailleurs.

L'arrêté d'enregistrement des Caisses Primaires de Sécurité Sociale fixe la date à partir de laquelle elles commencent leur gestion des risques maladie, maternité, décès. Les autres organismes d'assurances sociales **sont dissous dans les conditions fixées ci-après.**

L'actif et le passif des organismes qui cessent leurs opérations sont pris en charge, tels qu'ils se trouvent, par la Caisse Primaire selon un inventaire contradictoire établi à la date d'arrêt des opérations.

Un conseil d'administration est composé :

Représentants des travailleurs (tous syndiqués CGT)

GERLIER Marie	Annecy
BACHLER Arthur	Annemasse
BERTHOLIO Georges	Cran Gevrier
CHARRIER Noël	Annecy
LAVY Edmond	Chedde
DUSSOLLIET Edouard	Cran Gevrier
GERMAIN Fernand	Annecy
GRAS Ernest	Plateau d'Assy
ENCRENAZ Francis	Annecy
FREGONARA Jolfred	Annemasse
JACQUIER Félicien	Thonon
REFFAY Joseph	Thonon
SERAPHIN Arthur	Annecy
FAVRE François	Annecy
FAVRE Louis	Annecy
CARRIER Claudius	Annecy

Représentants des employeurs

CAVALIERI Serge	
Usine du Giffre	Marignier
ANTHOINE Louis	
Ets Anthoine et fils	Sallanches
PACCARD Gustave	
Casino Municipal	Annecy
DOUCHEMENT Jacques	
Forges de Cran	Cran gevrier

Représentants des Associations Familiales

DERISOUD François	Annecy
DELOULE Frédéric	Annecy

Personnalités connues pour leurs travaux (personnes qualifiées)

ANDRE Léon	Annecy
GUY Pierre	Annecy

L'installation du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire se fait le **4 mai 1946** à l'Hôtel de Ville d'Annecy.

Monsieur BRAULT, Directeur Régional, met en relief les nouveaux principes de l'institution :

.../...

- Unification du champ d'application et par là suppression des «organismes d'affinité»
- «Démocratisation» dans la gestion par une large participation accordée aux travailleurs

Enfin :

- Décentralisation, pour un contact plus direct avec les assurés, système financier autonome sans aucun recours à l'Etat.

Pour terminer, il met entre les mains des nouveaux administrateurs, la Caisse Primaire d'Annecy.

Toutes les élections seront faites à bulletins secrets

Président du Conseil d'Administration

Monsieur CHARRIER

Membres du Bureau

Vice Présidents

Madame GERLIER (travailleurs)

Monsieur PACCARD (employeurs)

Secrétaire

Monsieur FREGONARA (travailleurs)

Secrétaire adjoint

Monsieur DERISOUD (assoc. familiales)

Trésorier

Monsieur DOUCHEMENT (employeurs)

Trésorier adjoint

Monsieur REFFAY (travailleurs)

Le Conseil doit se prononcer sur la désignation des médecins proposés par le syndicats de médecins de Haute-Savoie, ce seront les Docteurs DESCHAMPS et LATHURAZ .

Il est procédé ensuite à l'examen des modèles de statuts et à leur éventuelle adaptation.

Article 1^{er} : La Caisse prend la désignation suivante :

Caisse Primaire de Sécurité Sociale de Haute Savoie.

Après lecture, les modèles de statuts sont adoptés à l'unanimité, sont créées des sections locales avec des bureaux payeurs.

Le CA donne mandat à son bureau pour rechercher des locaux pour l'installation des sections locales (Annemasse, Thonon, Cluses, le Fayet, Chedde, Faverges et la Roche sur Foron)

Monsieur BRAULT demande à Monsieur GAMBINI, Directeur de la caisse pivot (principale) d'exposer la situation concernant les locaux pour l'aménagement de la Caisse Primaire, il lui demande aussi de se mettre à la disposition du président de la nouvelle caisse pour l'organisation matérielle de celle-ci.

Lors du **CA du 15 juin 1946** sont nommés provisoirement les membres du personnel de direction :

- Directeur, **Monsieur GAMBINI**, Directeur actuel de la caisse principale

- Sous-Directeur, **Monsieur VOLLAND** agent comptable actuel de la caisse primaire professionnelle

- Agent Comptable, **Monsieur DUMURGIER** agent comptable actuel de la caisse centrale.

- Secrétaire Général, **Monsieur DECOUX** agent de la caisse principale a subi avec succès l'examen de l'ENOES.

Un nouvel organisme la FNOSS (Fédération nationale des organismes de Sécurité Sociale) remplace toutes les Fédérations des caisses.

F I 22 04 73 094 001 IOI C.I

RIMBOUD Louis
17 rue Henri Bordeaux, ANNECY
25.I.72 (15.04.20 - CREST-VOLAND)

Date d'effet 1re immatriculation Ancien Numéro des Assurances Sociales

Voir au dos l'adresse du centre de paiement dont vous dépendez

Le Directeur de la Caisse

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE HAUTE-SAVOIE
Rue Emile-Romanet - ANNECY

CARTE D'IMMATRICULATION
& D'AFFILIATION

CARTE IMMAT. AFFILIATION Réf 1306-508

La réunion du bureau du **CA du 4 juillet 1946** est consacrée aux questions pratiques concernant la bonne marche de la Caisse.

Monsieur FREGONARA fait mention d'une circulaire du Ministre du Travail pour des projets de construction ou d'aménagement de locaux pour l'installation des services administratifs. Monsieur GAMBINI est chargé de définir des plans en conséquence. En attendant, il faut loger les services. Ils se répartiront dans les 3 caisses comme suit :

- Caisse rue des Glières : service des décompteurs
- Caisse avenue d'Aléry : paiement des prestations et comptabilité générale
- Caisse aux Balmettes : service médical et archives

Modification du personnel de direction :

Monsieur CHARRIER, Président, indique que la commission administrative de l'UD CGT a décidé de ne pas accepter Monsieur DUMURGIER comme agent comptable, il ne présenterait pas toutes les garanties nécessaires. Après discussion le bureau décide de demander des précisions écrites à l'UD CGT concernant Monsieur DUMURGIER.

Il est décidé que Monsieur VOLLAND serait Agent Comptable et Monsieur DECOUX cumulerait les postes de Secrétaire Général et de Chef du Personnel.

Monsieur CHARRIER demande ensuite la confirmation dans leur poste des chefs de services.

Tous les cadres des anciennes caisses sont reclassés.

Du personnel stagiaire a été embauché pour régler les comptes en retard. Monsieur CHARRIER demande si l'on ne pourrait pas appliquer à ces employés un coefficient en rapport avec leur emploi – accepté.

Monsieur CHARRIER fait un compte rendu du congrès constitutif de la FNOSS à Paris le 24 juin 1946. Il y aura plusieurs branches :

- un service de documentation et de propagande (informations),
- un bureau des méthodes,
- un service d'inspection et de statistiques
- un service financier et de contentieux.

Le bureau de propagande aura pour tâche de faire connaître aux travailleurs l'importance de la Sécurité Sociale (il faut penser au contexte de l'époque).

Le bureau des méthodes devra définir les différents systèmes de classification, d'organisation et d'unification, des différentes caisses de sécurité Sociale.

Le bureau des statistiques est indispensable en vue d'assurer la bonne marche des caisses de Sécurité Sociale et le lien entre elles.

Monsieur DOUCHEMENT (employeurs) n'est pas d'accord avec cet organisme (la FNOSS) et craint que la «*propagande*» soit politique et que l'argent des assurés serve à cette propagande. Il ne comprend pas que le Ministre du Travail ne crée pas lui-même cette fédération plutôt que ce soit une organisation privée. Réponse de Monsieur CHARRIER :

«La Sécurité Sociale est un organisme privé et l'Etat n'a qu'un droit de contrôle financier.»

Quant à l'adhésion de la Haute-Savoie, elle a été acceptée à l'unanimité par le **CA du 15 juin 1946**.

La composition de cet organisme sera la même que celle de la caisse de Sécurité Sociale : 2/3 ouvriers 1/3 employeurs ou associations familiales.

Conseil d'Administration du samedi 3 août 1946 (à noter que les salariés travaillent le samedi) :

Monsieur le président donne lecture de la lettre de Monsieur CAVALIERI (représentant employeurs).

Le CA étant souvent saisi par les délégués du personnel de demandes concernant celui-ci, le Président propose qu'une commission soit créée pour se saisir de ces demandes avant qu'elles soient présentées au CA.

Assisteront également aux réunions avec voix consultative les Délégués du Personnel.

Désignation définitive du personnel de direction.

Selon une circulaire du 9 juillet 1946 la caisse de Haute-Savoie ne doit pas avoir de Sous-Directeur.

En conséquence sont nommés définitivement :

- Monsieur GAMBINI (confirmation)
Directeur
- Monsieur VOLLAND
Agent Comptable
- Monsieur DECOUX
Secrétaire Général,
Chef du Personnel

Monsieur DUMURGIER est mis à la disposition de la commission nationale de reclassement.
.../...

La mise en place des différentes commissions et services se font au fur et à mesure de la parution des circulaires et arrêtés émanant de la Direction nationale. Il faut discuter, décider et s'adapter constamment et rapidement.

D'autre part, la prise en charge des soins concernant les assurés est complexe. Une nomenclature des actes entièrement nouvelle a été créée, il faut apprendre à l'appliquer. Les tarifs des honoraires médicaux sont discutés au plan départemental sous la tutelle de la Caisse Régionale ; il y a de grosses difficultés avec le syndicat des médecins qui considèrent n'être pas suffisamment payés. Les tarifs des établissements spéciaux de soins (sanatoriums et autres) sont en constante évolution, ils sont fixés par la Direction Régionale de Lyon.

Monsieur FREGONARA considère que le CA doit s'impliquer davantage dans l'organisation et le fonctionnement de la Caisse Primaire. Il a eu plusieurs entretiens avec Monsieur GAMBINI à ce sujet. Celui-ci doit présenter un projet lors du prochain CA.

Le retard dans le traitement des dossiers s'accumule, Monsieur le Directeur pense qu'il va être résorbé rapidement.

CA du 12 octobre 1946

En ouvrant la séance, Monsieur le Président donne lecture d'un courrier du Directeur Régional qui précise qu'est nommé en remplacement de Monsieur CAVALIERI, démissionnaire, Monsieur PIQUAND Marcel industriel à Faverges.

D'autre part, selon la réglementation des représentants de la CFTC sont présents à cette réunion en attendant d'être nommés officiellement. A la lecture des procès-verbaux il n'apparaît pas que les représentants de ce syndicat aient affecté un temps soit peu de tâches.

Un avis de concours sur titres sera lancé dans la presse pour le recrutement de trois secrétaires médicales qualifiées.

Le budget de gestion du 2^{ème} semestre 1946 est adopté.

Sections locales

Ont été créées et mises en route les sections de Thonon, Le Fayet et Cluses, elles font fonction de bureaux payeurs. Les locaux ont été trouvés dans les mairies. Deux sections restent à installer, Annemasse et Faverges dans des locaux des mairies. Il est envisagé des bureaux payeurs dépendants d'Annecy à La Roche et Rumilly. Bonneville reste en suspens.

Monsieur le docteur DESCHAMPS veut bien discuter des tarifs médicaux en tant que membre du CA mais pas en tant que représentant du syndicat des médecins, ce qui prouve que les tarifs ne sont pas arrêtés.

Examens systématiques

Une association le «DON SUISSE» se propose de mettre à disposition du département de la Haute-Savoie un camion radio photographique à partir du 15 octobre 1946.

Les médecins conseils - qui ont assisté à une réunion chez le directeur départemental de la santé au cours de laquelle le professeur GILBERT de Genève a fait part de cette intention - pensent qu'il serait intéressant que le plus grand nombre d'assurés sociaux bénéficient des tournées de cet appareil. Pour que les assurés puissent subir ces examens à moindre frais, il est proposé que ce camion se déplace dans les entreprises ainsi que près des mairies.

Mobilier pour le contrôle médical

Le conseil d'administration des Allocations Familiales étant officiellement mis en place, il pourrait y avoir échange de locaux pour un meilleur fonctionnement. Les bureaux de la Sécurité Sociale seraient répartis en 3 adresses : rue des Glières, rue Royale et Faubourg des Balmettes. Les Allocations étant regroupées avenue d'Aléry. Accord

Une réunion de la Caisse Régionale doit avoir lieu le 15 octobre 1946 pour la désignation du responsable des «accidents du travail».

Bureau du 3 décembre 1946

But de la réunion : **organisation intérieure de la Caisse.**

De nombreuses réclamations des assurés pour le retard des paiements ont été reçues.

Monsieur FREGONARA, secrétaire du CA, pense qu'il faut examiner la situation en technique, la caisse semble complètement désorganisée. La dissémination des locaux n'est pas faite pour faciliter le travail, il y a 6000 dossiers en retard. Il y a urgence à convoquer le Directeur, les cadres et agents de maîtrise pour leur demander ce qu'ils pensent de ce retard.

Le Directeur et les chefs de services doivent prendre leur responsabilités, faute de quoi le CA sera obligé de prendre les siennes.

.../...

Monsieur FREGONARA demande si le bureau est d'accord pour entendre le Directeur et les chefs de services vendredi 6 décembre à 18 heures. **Accord.**

Vendredi 6 décembre 1946 à 18 heures

Monsieur CHARRIER prend la parole pour poser la question : comment résorber le retard dans les paiement avant le 1^{er} janvier 1947, car à cette date nous devons prendre les accidents du travail et l'encaissement des cotisations.

Monsieur FREGONARA s'est penché spécialement sur ce problème et s'est renseigné sur les solutions à mettre en œuvre, la parole lui est donnée. Il demande à chacun de bien vouloir s'expliquer sur les raisons qui ont abouti à ce retard dans les paiement. Monsieur GAMBINI se lance dans une longue explication concernant les locaux, leur disposition sur plusieurs étages sans plan d'aménagement rationnel (il se réfère à un état de fait datant de 1932) le classement des dossiers aléatoire et la difficulté à retrouver toutes les pièces pour constituer un seul dossier par assuré, cela fait perdre beaucoup de temps en recherches.

C'est le grand «déballage», chaque responsable a travaillé dans son coin, à sa façon, sans coordination.

Le directeur s'est trouvé débordé, n'a pas su faire preuve d'une autorité suffisante pour s'imposer. Il y a également une espèce de «compétition» entre les responsables des anciennes caisses. Il n'y a pas de schéma directeur, de «mode d'emploi» pour traiter les dossiers de façon identique. Les employés sont plus ou moins bien formés, cette nouvelle législation est à apprendre.

Monsieur CHARRIER propose une réunion le samedi 7 décembre 1946 pour la suite à donner à ces échanges.

Réunion du bureau du CA le samedi 7 décembre 1946

Suite à la réunion du 6 décembre le bureau directeur de la caisse primaire s'est réuni et a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- En premier lieu le licenciement immédiat de Monsieur DUMURGIER, selon la réglementation de la Convention Collective (son passé pendant la guerre).

- Pour l'organisation générale Monsieur le directeur donner toute autorité à Monsieur DECOUX pour le fonctionnement de la rue des Glières.

- Monsieur FREGONARA est mandaté par le bureau directeur pour assurer la mise en place de la nouvelle organisation du travail rue des Glières. Il est détaché quelques jours pour ce travail car c'est dans ce bureau que cela fonctionne le moins bien.

- Le paiement du 13^{ème} mois de salaire aux employés sera effectué pour le 15 décembre.

- Une réunion du CA est prévue pour le 4 janvier 1947 pour faire le point sur la nouvelle organisation.

Le témoignage téléphonique de Madame NOIRTIN, ancienne salariée (en 2015) nous amène les précisions suivantes :

Cette dame est affectée au courrier sous les ordres de Madame DEPIGNY. Son travail est de lire les courriers envoyés par les assurés et de les classer par ordre d'urgence. Identification à l'aide d' «étoiles» : 1 étoile courrier normal, 2 étoiles courrier urgent, 3 étoiles courrier très urgent.

Suite à la loi du 22 mai 1946 il y avait obligation de chercher toutes les personnes qui pouvaient relever de la Sécurité Sociale ; pour ce faire 2 agents ont été délégués à la préfecture pour consulter les listes électorales, la préfecture refusant de se dessaisir des documents, il fallait collecter tous les renseignements d'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse) pour écrire à chacun en vue de leur immatriculation.

Un certain nombre de personnes refuse cette immatriculation.

Ces renseignements étaient transmis à l'INSEE (institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) créé par la loi du 27 avril 1946.

Les demandes d'immatriculation systématiques ont été interrompues quand certains organismes (agricoles, libéraux, commerçants) ont refusé le principe d'une seule caisse pour tous.

Tous ces courriers ont créé un grand retard dans le travail. D'autre part le personnel embauché n'étant pas formé tout devait être supervisé par le chef de service avant envoi. «Belle pagaille» ! Manque de place pour contenir tous ces documents, des boîtes partout, sous les bureaux, sur les armoires, il fallait une échelle pour les atteindre. Les services étant répartis dans différents endroits en ville.

.../...

*Il faut également tenir compte que le pays sortait de la guerre, des bombardements. Il y avait des tickets de rationnement pour tout. Il fallait également s'accommoder des coupures d'électricité et travailler avec des lampes à pétrole, des bougies et pour agrémenter encore ces difficultés, **les locaux étaient infestés de souris qui se nourrissaient des dossiers.** Elles étaient les «championnes» des confétis.*

Anecdote : Monsieur VOLLAND agent comptable avait son bureau face à celui des employés, un jour, alors qu'il était au téléphone une souris s'était installée sur sa chaussure et jouait avec son lacet, les agents s'apercevant de ce manège ce fut l'éclat de rire !

Le chauffage était souvent défaillant, les chaudières ou les poêles marchaient très mal, Faubourg des Balmettes il y eut un risque d'asphyxie par oxyde de carbone (maux de tête des employés).

Les assurés n'étaient pas habitués à fournir des dossiers complets (feuille de maladie, bulletins de paie, carte d'immatriculation, arrêt de travail, attestation employeur correctement complétée pour le versement des indemnités journalières) d'où de nombreuses correspondances pour arriver à régler une prestation. A chaque fois le dossier incomplet était mis au classement par ordre alphabétique à la réception d'une réponse il fallait chercher dans les «boîtes» le dossier en attente, vérifier qu'il soit complet, sinon nouveau courrier. Certains dossiers médicalement complexes étaient examinés par le Médecin Conseil dont le bureau se trouvait à Loverchy, il fallait attendre son avis pour pouvoir effectuer le règlement.

Toutes ces manipulations et le retard occasionné ont bien failli faire perdre sa place au Directeur. La situation s'est rétablie quand Monsieur FREGONARA, secrétaire CGT du CA, a pris les choses en mains (embauche de personnel, heures supplémentaires et réorganisation des services).

Madame NOIRTIN a regagné le service contentieux qui venait d'être créé. Elle a également mentionné que les services ont déménagé pour loger dans des baraques en bois place des Romains avant que le bâtiment en dur soit construit et habitable en 1952. Le bâtiment a été démoli suite au tremblement de terre de 1997, à la place a été construite l'EHPAD Adelaïde.

Après ce témoignage direct sur les difficultés qu'a rencontrées tout le personnel pour créer et faire vivre la Sécurité Sociale au quotidien nous revenons aux préoccupations du CA pour surmonter ces difficultés et trouver la bonne méthode de travail.

CA du 4 janvier 1947

Réorganisation des locaux : fabrication de classeurs à Cluses et les ramener à Annecy, montant 250000 frs, mais gain de place.

Autre décision très importante : chaque dossier incomplet n'est plus stocké, mais renvoyé à l'assuré avec la demande des documents, le dossier n'est conservé que lorsqu'il est complet.

Les employés ont accepté de faire 1 heure supplémentaire par jour jusqu'au 15 janvier. Les congés payés 1946 non encore pris sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Il y eut 2 réunions du personnel pour l'informer des décisions prises.

Situation des dossiers au 31 décembre 1946

- dossiers en attente, correspondance en cours 3620
- dossiers à trier 650
- dossiers à liquider 825
- dossiers au contrôle médical 292
- temps moyen de manipulation d'un dossier de l'arrivée au paiement : ½ heure si paiement par caisse, 24 heures pour paiement par chèque (mandatement).

Nous pouvons indiquer à Monsieur le Directeur Régional que nous sommes en train de redresser la situation.

Sur les conseils de Monsieur MARTINI de la Caisse Régionale de Lyon nous allons mettre en œuvre le travail par équipe.

Monsieur BREILLET qui avait quitté les assurances sociales à la Libération pour raisons personnelles demande à être réintégré à Annecy. Renseignements pris auprès de la Caisse Régionale, il semble tout à fait apte à tenir le poste de chef de service prestations.

Convention Collective

Celle-ci devient obligatoire par la circulaire du 3 décembre 1946. Cela concerne plus particulièrement la classification des employés.

Le CA se réjouit de cette mise en application, cela permettra de régler certains problèmes avec le personnel, des listes seront présentées par les Délégués du Personnel.

Contentieux

Il est prévu une commission gracieuse de 4 membres. La désignation de ceux-ci est urgente car elle doit fonctionner à compter du 1^{er} janvier 1947. Composition : 2 administrateurs salariés, 2 administrateurs employeurs.

Tarifs de responsabilité

Honoraires médicaux, la commission nationale des tarifs a fixé pour l'ensemble des départements des montants que l'assemblée approuve avec effet au 20 octobre 1946.

Le docteur DESCHAMPS propose d'autres tarifs selon l'avis de la Confédération des Syndicats Médicaux Sociaux. L'assemblée prend acte de cette proposition. L'accord définitif sera envisagé après l'avis de la Convention type entre la FNOSS et la Fédération des Syndicats Médicaux Français. D'autres tarifs sont ensuite présentés (hôpitaux, cliniques, établissements de santé).

Immeuble

Il est décidé que l'étude d'un avant-projet sera confiée à Monsieur BLANCHE, architecte départemental.

Don Suisse

La participation pour les examens systématiques au camion radiophotographique du «Don Suisse» est fixée à 20 frs par examen.

Délégation de pouvoirs

Tous les mandats supérieurs à 5000 frs seront vérifiés et visés par le chef de service des prestations.

Bureau du CA du 26 février 1947

Monsieur FREGONARA insiste sur la mise en place d'une méthode de travail, son exécution pour ensuite constater les résultats; il demande au Directeur de bien vouloir donner la documentation nécessaire aux chefs de service. Il fait également un récapitulatif des dossiers en attente, la situation s'est nettement améliorée.

Contrôle administratif

Il doit être réorganisé pour être plus efficace.

Immatriculations et cotisations

Ces deux services sont mis en place sous la responsabilité Madame DESIGNY et Mlle BACHET.

Sections

Au moment de la mise en place et à la demande de Monsieur BRAULT, il avait été décidé de créer plusieurs sections. Ce système ne donne pas satisfaction, il y a de gros frais de gestion sans que cela diminue le travail à effectuer à Annecy. Il est décidé de fermer Cluses et de garder Le Fayet et Thonon. Le travail sera réorganisé en conséquence.

Les institutions professionnelles demandent à créer une section, cela est refusé, la même position a été adoptée à Chambéry.

Matériels

Des achats seront effectués surtout pour faciliter le travail des personnels.

Comité de longue maladie

L'adjonction d'un médecin dans ce comité est une bonne proposition.

Divers

Commission des établissements : Monsieur FREGONARA donne lecture de la partie de la convention collective relative à cette question. Cette commission remplacerait la commission du personnel.

Sur un sujet plus personnel, le Directeur Monsieur GAMBINI expose :

«Monsieur VOLLAND Joseph est entré dans les assurances sociale le 4 décembre 1934, je suis entré le 2 août 1930 à la Caisse départementale. D'après la convention collective M. Volland sera mis à la retraite le 19 novembre 1951, moi-même le 22 août 1950. Notre ancienneté nous donne droit au classement suivant : M. Volland 3^{ème} échelon, moi-même 4^{ème} échelon. D'après cette convention nous ne pourrions accéder au 5^{ème} et dernier échelon. Par rapport au services rendus je demande à ce que nous bénéficions chacun d'un demi échelon supplémentaire à effet au 1^{er} juillet 1946».

A l'unanimité le bureau directeur décide de donner satisfaction à la demande de Monsieur GAMBINI.

Commission de prothèses dentaires

Dentistes contrôleurs ou dentistes conseils.

Il faut réfléchir à prévoir un dentiste conseil, cette profession ne peut être exercée par un médecin conseil. Monsieur BROUDEUR signale que la convention collective des

.../...

médecins conseils vient d'être signée, à paraître au Journal Officiel.

Des cours de perfectionnement sont prévus. La Haute-Savoie ayant un grand nombre de sanas une spécialisation en pneumologie serait souhaitable, il faut cependant attendre la nomination d'un troisième Médecin Conseil. Le Dr BROUDEUR a l'intention de créer dans toutes les caisses un poste de Médecin Conseil Chef.

CA du 4 avril 1947 (sachant que les élections du futur CA auront lieu le 24 Avril 1947)

Mr Charrier président propose qu'avant que prenne fin le mandat de ce CA, soit fait le point sur la situation générale de la Caisse. Chaque chef de service a établi un rapport que va présenter Mr FREGONARA.

Rapport de l'Agent Comptable

A compter du 1^{er} janvier 1947 chaque caisse de Sécurité Sociale est chargée de l'encaissement des cotisations sociales et accidents du travail.

Le service des cotisations fonctionne depuis le 1^{er} février 1947, il a été établi un fichier employeur comprenant toutes les coordonnées nécessaires.

Les versements des cotisations s'effectuent en espèces, par virement postal, par chèque bancaire ou par mandat chèque.

Toutes les cotisations reçues sont enregistrées sur un livre de caisse et ensuite ventilées selon le mode de règlement. Elles sont automatiquement virées à la «Caisse des Dépôts» à Paris. Des relevés journaliers sont effectués qui sont ensuite reportés sur un «livre de ventilation». Monsieur Gambini interrogé indique qu'il y a du retard dans le paiement des cotisations, il se propose de mettre à disposition des employeurs des imprimés dans les mairies et après de nos correspondants.

Comme pour les feuilles de maladie, la nouvelle méthode de paiement des cotisations par les employeurs est difficile à mettre en place. Le retard crée un trou dans la comptabilité qui devrait se combler rapidement. Cette situation n'est pas particulière à la Haute-Savoie, cependant la rentrée des cotisations doit être suivie de près

Immatriculation

L'envoi des demandes d'immatriculation se fait régulièrement mais les retours de l'INSEE sont très longs, il y a un gros décalage.

Service prestations

Depuis le 9 décembre 1946 la marche de la caisse s'améliore, il faut cependant être vigilant pour éviter de nouveaux retards.

Mr Gambini propose de porter l'horaire de 44 à 48 heures par semaine pour les liquidateurs et vérificateurs, le CA est d'accord. Il faut également solder les congés de l'année 1946 mais cela ne peut se faire en une seule fois, voir avec les chefs de service.

Mr Breillet signale que le personnel n'est pas compétent. A Lyon il avait été institué des cours, il souhaite que la même méthode soit pratiquée en Haute-Savoie, cela permettrait aux agents de se perfectionner et d'apprendre leur métier.

Le service accidents du travail

Ce service mis en place depuis le 1^{er} janvier fonctionne, mais le manque de place se fait également sentir. Il faut envisager d'acheter de nouveaux classeurs. D'autre part pour pouvoir effectuer les paiements les dossiers doivent être complets (factures des différents intervenants).

Mr Piquard ouvre une parenthèse pour signaler qu'il est formellement opposé à l'achat d'hôtels pour les transformer en bureaux, il faut prévoir une organisation rationnelle et suffisamment vaste pour loger tous les services. Une construction serait souhaitable

Contrôle médical

Le nombre de contrôles effectués a augmenté de façon sensible au cours du 1^{er} trimestre 1947 (contrôle maladie, accidents du travail et contrôle des «vieux travailleurs» pour l'obtention d'une allocation spéciale).

L'arrivée d'un nouveau matériel va faciliter le travail des Médecins Conseils.

Concernant les contrôles il y a lieu d'éduquer les assurés sociaux qui ne semblent pas se rendre compte que ne pas se présenter aux convocations retarde la liquidation de leur dossier.

Concernant les accidents du travail, même constat, les certificats médicaux arrivent tardivement, les assurés ont déjà repris le travail au moment de la convocation. De même les médecins traitants négligent d'indiquer l'IPP sur les dossiers, il faut les contacter cela crée du retard.

Pour la commission longue maladie, le compte rendu doit être précis et complet. Il .../...

en est de même pour le dossier administratif. Dans chaque discussion revient le montant des honoraires médicaux à appliquer à l'hôpital, en clinique ou en ville.

Vient ensuite le rôle du contrôle administratif, celui-ci ne semble pas bien défini et de ce fait inopérant. Procédure à revoir. Tout assuré en arrêt de travail ne se trouvant pas à son domicile lors du passage du contrôleur devrait voir ses indemnités journalières supprimées.

Mr DOUCHEMENT signale le cas d'un ouvrier des Forges de Cran en **congé maladie employé temporaire à la Caisse de Sécurité Sociale**.

Création de postes de contrôleurs employeurs

Cette mission est importante, il est accordé 2 postes. Mr le Directeur soumettra les dossiers de candidature à la Commission d'établissements. En attendant le renouvellement du CA, la commission du personnel fera office de commission d'établissements.

Avant de clore ce CA, Mr Charrier, Président s'adresse à l'assemblée : «en tant que président je dois vous remercier pour les excellents rapports que nous avons eu les uns avec les autres».



Élus CGT au CA de la Sécurité Sociale de Haute-Savoie en 1962

En haut,	2 ^{ème} en partant de la gauche	Georges FONTAINE
	3 ^{ème} en partant de la gauche	BOCQUET
	4 ^{ème} en partant de la gauche	Samuel SOURD
	6 ^{ème} en partant de la gauche	Jolfred FREGONARA
	7 ^{ème} en partant de la gauche	Georges LEGER
En bas,	1 ^{er} en partant de la gauche	Marc LECOURTIER
	2 ^{ème} en partant de la gauche	Georgette MAULLET
	4 ^{ème} en partant de la gauche	Jean LE PESSOT
	5 ^{ème} en partant de la gauche	Daniel HETTIER
	9 ^{ème} en partant de la gauche	Gaston MISSILLIER

Conseil d'Administration de la Caisse de Sécurité Sociale de la Haute-Savoie à Annecy (nouveau Conseil)

Procès verbal de la séance du 30 mai 1947 d'installation des membres élus le 27 avril 1947

Monsieur le Directeur Régional de la Sécurité Sociale de Lyon, procède, selon la réglementation en vigueur, à la réunion des membres du Conseil élus au scrutin du 24 avril 1947.

Sont présents :

Collège des salariés

Mr Jauffred, Mme Gerlier, Mrs Fregonara, Beneton, Mme Griot, Mrs Moni, Santi, Dussoliet, Charrier, Vernin, Seraphin, Capdevielle, Davignon, Juge, Bouille, Allantaz, Molinos, Murateri.

Collège employeurs

Mrs Paccard, Bachet, Douchement, Piquand, Baravaglio, Mme Carmin.

Représentant des Associations Familiales

Mr Deloule

Représentants des médecins

Mrs Deschamps et Puy

Assistent à la séance :

- Mr Lafont, Inspecteur Principal de la Sécurité Sociale
- Mr Viant, Inspecteur de la Sécurité Sociale
- Mr Gambini, Directeur de la Caisse

Le Directeur Régional de la Sécurité Sociale invite le doyen d'âge : Mr Paccard, à présider la séance jusqu'à l'élection du Bureau provisoire.

La séance est ouverte à 10h30

Le Directeur Régional souligne le sens des élections du 24 avril 1947.

Il rend un hommage particulier aux premiers administrateurs qui ont eu la charge de mettre en place la nouvelle organisation.

Il félicite ceux des membres de l'ancien conseil qui viennent de voir confirmer leur mandat par le corps électoral et sa satisfaction de leur voir apporter à la nouvelle gestion leur solide expérience.

Il demande si certains membres ont des déclarations de principe à faire.

Mr MOLINOS, au nom de la CFTC estime que son organisme représente une partie assez importante de la classe ouvrière et qu'il a des idées sur l'application du programme de la Sécurité Sociale. Son syndicat estime avoir des responsabilités précises à prendre dans la Sécurité Sociale, de ce fait il demande à ce qu'il soit possible de poser des candidatures à deux postes du bureau : le poste de président et celui de secrétaire.

Mr FREGONARA, au nom de la CGT, déclare : *«c'est avec plaisir que j'ai entendu Mr le Directeur Régional rendre hommage aux anciens administrateurs qui ont été réélus. Pour moi c'est un satisfecit accordé à l'ancien CA. Mr le Directeur a indiqué que l'unanimité s'était faite au sein de la délégation ouvrière de la Caisse de Chambéry. Nous aurions souhaité qu'il en soit de même en Haute-Savoie. La CFTC ayant pris position et présenté un candidat à la présidence, la CGT présente également un candidat, Mr Noël CHARRIER.»*

Est élu président provisoire à la majorité relative Mr CHARRIER Noël par 16 voix contre 6 voix à Mr OLLANTAZ et 5 bulletins blancs.

Mr CHARRIER remercie tous les administrateurs qui ont votés pour lui. Ce qui est la preuve que nous n'avons pas trop mal travaillé. Nous continuerons pour faire mieux.

En terminant, Mr le Directeur Régional demande :

- qu'un exemplaire des statuts soit remis à chaque membre
- qu'à la prochaine séance, le Directeur présente un rapport détaillé et d'ensemble sur le fonctionnement, la structure, la situation financière de la caisse
- que le nécessaire soit fait pour les frais de déplacement et les indemnités de perte de salaire aux administrateurs.

NATIONALITÉ	N° D'IMMATRICULATION A LA SÉCURITÉ SOCIALE	RÉGIME
F	2 35 09 74 010 04I	IOI
F A V R E Claudette y RimBoud		
LE P le L'E CHELLE (H. SAV.)		
15.7.52	<i>11 Terleof</i>	
Date d'effet 1 ^{re} immat ^{re}	Ancien Numéro des Assurances Sociales	
Le Directeur de la Caisse:		
<i>Calu</i>		
CAISSE PRIMAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE DE HAUTE-SAVOIE		
Avenue des Romains - ANNECY		
✓		
CARTE D'IMMATRICULATION		
& D'AFFILIATION		
CARTE IMMAT. AFFILIATION		

Deuxième forme de carte de Sécurité Sociale

En Haute-Savoie en particulier, si Mr FREGONARA n'avait pas « mis les pieds dans le plat » avec l'accord du CA, en convoquant les chefs de service pour une mise au point de toutes les difficultés de fonctionnement de la Caisse, celle-ci allait à la catastrophe.

Il s'est impliqué fortement, avec une détermination exceptionnelle auprès des agents pour détecter les causes des retards et trouver des solutions pérennes pour en sortir.

Sans cette action, la Caisse n'aurait pas été dans une position favorable au moment de passer le relais au CA élu le 27 avril 1947. Ce fut un travail formidable soutenu par la CGT quasi exclusivement.

On peut également constater qu'entre l'installation du CA du 4 mai 1946, avec des membres désignés et le refus de la CFTC d'y participer, et celui du 30 mai 1947, après élection des nouveaux membres le 27 avril 1947, la CFTC a effectué une volte face extraordinaire. Elle veut prétendre à être élue aux postes de direction : la Présidence du CA et le Secrétaire, sans jamais n'avoir rien fait. Avaient-ils peur que ce « saut dans l'inconnu » soit un échec ? Ils se sont tenus prudemment à distance. On ne nous enlèvera pas le doute.

Il est toujours facile de voler au secours de la victoire !

La CGT doit d'autant plus être félicitée ici pour son courage et son immense travail, afin de faire face à toutes les difficultés et réaliser le programme établi par le CNR en mars 1944.

• Claudette RIMBOUD

Cet exposé sur la mise en place de la Sécurité Sociale en Haute-Savoie a pour but de rappeler toutes les vicissitudes auxquelles à dû faire face cet organisme complexe et structuré, et l'apport de la CGT dans ce travail.

C'est en partant des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, rédigées par Mr Pierre LAROQUE et la loi n°46 du 22 mai 1946 inspirée par Ambroise CROIZAT, qu'il a fallu bâtir de toutes pièces un organisme qui procède aux remboursements des soins et des arrêts de travail, ainsi qu'au recueil des cotisations versées par les employeurs.

L'année 1946 a été empaillée de décrets d'application et de circulaires élaborées au plan national pour le fonctionnement pratique de cette belle œuvre.

Les 70 ans du VIETNAM

Pour chacun d'entre nous les noms de DIEN-BIEN-PHU ou d'HO-CHI-MINH évoquent le Vietnam mais peu de personnes connaissent la date de la fête nationale du Vietnam. Et bien elle est fixée au 2 Septembre, ce qui correspond à la proclamation d'indépendance faite par Ho-Chi-Minh le 2 Septembre 1945. Encore un 70^{ème} anniversaire comme celui de la Sécurité Sociale. Comment et sur quelles motivations la République Démocratique du Vietnam a-t-elle été proclamée à cette date ? C'est ce que nous allons analyser ci-après :

Tout d'abord cela débute par la grande famine de fin 1944 à Avril 1945:

En 1945 le Vietnam est encore sous la domination française malgré la présence japonaise.



HO CHI MINH

Cette grande famine qui a ravagé le nord du Vietnam a pour toile de fond l'intervention militaire japonaise en Indochine entre l'année 1940 et la capitulation du Japon en septembre-octobre 1945.

Alors qu'en Indochine, le régime français de Vichy cohabitait jusque-là avec les forces japonaises dans un climat quelque peu tendu, la situation se transforma du tout au tout le 9 mars 1945. Ce jour-là les japonais vont attaquer les garnisons françaises et maintenir pendant quelques mois (jusqu'à la capitulation) un régime de terreur. Ils seront tenus pour responsables , comme l'administration coloniale française de la terrible famine intervenue lors de cet hiver 1944-1945.

Comment en-est-on arrivé là ?

Progressivement La France a fait remplacer les cultures vivrières par celles du jute et du coton mais aussi de l'opium et de l'hévéa à ses fins économiques. La combinaison des sécheresses et des inondations ont ensuite mis à mal le stock des cultures vivrières restantes.

Enfin les ponctions de guerre exercées par l'armée japonaise ont amené cette tragédie qui ,selon les chiffres, varient de 800 000 à 2 000 000 de victimes.

A ce propos HO CHI MINH s'exprimera :

«notre peuple, sous le double joug japonais et français, a été saigné littéralement. Le résultat a été terrifiant. Dans les derniers mois de l'année passée et le début de cette année, du Quang Tri au Nord Vietnam, plus de deux millions de nos compatriotes sont morts de faim.»

La révolution du Viet Minh en août 1945 dans la partie nord du Vietnam, qui entraîna la proclamation de la RDV le mois suivant, ne fut pas franchement propice à la sécurité alimentaire, et nous ne pouvons que nous demander comment le Viet Minh fit face à la situation. Selon les estimations du Viet Minh, la récolte de l'automne 1945 fut médiocre, à peine suffisante pour nourrir huit millions d'habitants pendant trois mois.



Pour éviter une disette d'ampleur nationale, le gouvernement du Viet Minh lança une campagne générale de lutte contre la famine. Le problème ne s'atténua que progressivement grâce l'arrivée de vivres en provenance de Saigon .Pour de nombreux historiens,il apparaît évident que la famine a joué un rôle politique en préparant le terrain à la révolution qui a suivi.

L'indochine française est une exploitation économique massive:

L'économie indochinoise visait, pour l'essentiel, à la satisfaction des besoins de consommation des populations françaises hexagonales, voire plus largement ouest-européenne.

Les choix de production se faisaient exclusivement en fonction de ces besoins comme cités plus haut. Etaient notamment

privilegiés : la riziculture, les cultures tropicales «innovantes» censées témoigner des «apports» de la civilisation française et sources de plus-values commerciales dans les échanges avec la métropole et intra-européens (il en était ainsi de la culture de l'hévéa du caoutchouc ou de l'opium...)

La France développera la production et la distribution de l'opium en Indochine, et mettra en place un monopole officiel en la matière, lequel lui permettra de financer massivement ses interventions militaires coloniales.

Les systèmes bancaires et monétaires, ainsi que la propriété des industries et zones d'activités, relevaient exclusivement des monopoles français, pour une part étatique, et pour l'autre part privée aux mains de «grandes» familles de colons.

Il faut aussi relater l'affaire des piastres, débutée en 1948 qui permit aux grandes compagnies privées de faire des profits considérables sur le dos du contribuable français. Pour résumer le piastre qui avait cours en indochine sur l'équivalent de 8 Francs pouvait au niveau de la métropole être échangé pour 17 Francs.

Ces échanges étaient certes limités, mais au vu du peu de contrôles, en cette époque troublée, ces grandes compagnies (banque d'Indochine,Descours&Cabaud,Brasseries et glaciers d'Indochine,etc..) par le biais de fausses factures et de complicités ont escroqué le trésor public.Ce n'est qu'en 1953 que le taux du piastre sera ramené de 17F à 10F.

Dans ce cadre, les populations anciennement indochinoises, en majorité rurales, se virent juridiquement dépossédées de la propriété de leurs terres, assignées à résidence pour travailler à la culture de celles-ci au profit des monopoles français, et astreintes à de lourdes taxations fiscales perçues sur les surplus résultant de leur production autonome mineure et destinée en principe à leur auto-subsistance.

.../...

Un système de «*corvée*» obligatoire, juridiquement équivalent à l'esclavage, permettait en outre leur réquisition gratuite et sans limite de temps pour la construction des grandes infrastructures (routes, ponts,...), destinées à permettre la circulation des produits et marchandises coloniaux.

Pauvreté et sous-alimentation chroniques constituaient ainsi l'ordinaire de la majeure partie des populations locales.

C'est également une domination culturelle :

L'Indochine, dans sa totalité, comprenait au niveau de l'enseignement secondaire, moins de 10 lycées et collèges, et aucune université. Ce système scolaire n'avait ainsi accueilli qu'une infime proportion des populations indochinoises.

Le «savoir» enseigné était délivré en langue française, et visait exclusivement à célébrer l'œuvre de la «*mission civilisatrice*» française.

Les systèmes scolaires propres aux peuples anciennement indochinois, en place au début de la colonisation et potentiellement concurrents, furent pour leur part systématiquement détruits ou fortement contrôlés et vidés de leur contenu pour prévenir tout risque de contamination idéologique.

Tandis que la majeure partie des populations était maintenue dans l'analphabétisme, une infime partie d'entre elles était formée dans le mépris de soi et la perte de sa culture.

Dernier élément de ce colonialisme à la française:le racisme l'apartheid et les violences:

Les populations anciennement indochinoises avaient le statut juridique d'«*indigènes*». Le droit colonial en vigueur reposait sur l'inégalité entre colon européen, citoyen, et «*indigène*», sujet de l'Empire.

Pour l'essentiel, ce statut confinait concrètement les populations locales dans une situation d'apartheid. Les mouvements



de population, que ce soit sur le territoire indochinois ou entre l'Indochine et la France, étaient strictement encadrés.

L'apartheid était aussi juridique et consacrait littéralement l'insécurité personnelle des populations indochinoises dans leurs relations avec les colons. Les innombrables cas de massacres collectifs, meurtres, viols, tortures, et de vols, ou autres crimes et délits commis par des colons, ou des gouverneurs, gendarmes, ou tout autre agent du pouvoir colonial sur la personne des indochinois, ne purent quasiment jamais donner lieu en pratique à la moindre poursuite. Le témoignage des «*indigènes*» était dénué de toute valeur juridique.

Les appellations racistes les plus récurrentes, dans le vocabulaire colonial, à l'endroit des «*indigènes*» étaient celles de jaunes, «*nha que*» (prononcé nia koué : littéralement paysan). Il apparaît aujourd'hui établi que le bilan de la colonisation française a constitué une régression manifeste pour l'épanouissement et le développement de la majorité de ces populations indochinoises.

Cette régression est notable, en termes de niveau de vie, de protection juridique, d'épanouissement spirituel et artistique par

.../...

rapport au début des invasions coloniales françaises. Surtout, l'empire colonial français n'offrait aucune perspective d'avenir pour ces populations.

Ces éléments concernant la domination culturelle et le racisme se retrouveront également en Algérie avec par exemple un taux d'alphabétisation plus faible à la fin de la colonisation française qu'en 1848.

Il devient donc évident que les conditions imposées par cette colonisation, associées à cette famine, vont amener HO CHI MINH à proclamer l'indépendance du Vietnam le 2 septembre 1945.

En France comment Les partis de gauche considèrent cet empire colonial ?

En 1945, après la Libération, le gouvernement est composé en majorité de ministres de gauche. A ce titre ces derniers entendent se montrer soucieux de l'intérêt national et de la grandeur de la France. Ils plaident pour la cohésion de l'Union française et pour le maintien des colonies dans l'espace français.



Dockers en 1980

Cette ferveur coloniale découle en fait d'une grave méconnaissance des progrès des nationalismes pendant la guerre. En fait ils ignoraient tout, par exemple, de la situation en Indochine. D'où l'extrême prudence du commentaire quand est proclamée par Ho Chi Minh, le 2 septembre 1945, la République démocratique du Vietnam. Il pèse en effet sur le Vietminh le double soupçon d'une collusion avec le Japon et de sympathies américaines.

L'Indochine fournit un autre exemple d'une démarche prudente et d'un engagement très progressif dans le combat anticolonialiste.

À la conférence de Fontainebleau qui, pendant l'été 1946, doit en principe donner corps aux accords du 7 mars relatifs à l'indépendance du Vietnam dans l'Union française, le délégué du PCF, Henri Lozeray, alors dirigeant de la section coloniale, fait preuve d'une remarquable discrétion. Bien plus, quand éclatent à la fin de l'année les incidents de Haiphong et de Hanoi, qui sonnent le glas de la coopération entre la France et le Vietminh, le PCF s'en tiendra à des déclarations apaisantes et à une modeste campagne de sensibilisation.

L'ambiguïté devient double jeu quand, le président du Conseil Paul Ramadier ayant posé la question de confiance sur le vote des crédits militaires en Indochine le 22 mars 1947, les députés communistes s'abstiennent alors que les ministres accordent leurs suffrages au gouvernement.

Ce n'est qu'en 1949, et plus encore en 1950, après le renvoi des ministres communistes, que la lutte contre la guerre d'Indochine connaîtra son pic de mobilisation parmi les militants de gauche.

La CGT et le Vietnam

A partir de 1949 la CGT s'engage contre la guerre d'Indochine. La puissante fédération des dockers est mobilisée.

A Marseille, les dockers ont, en Novembre 1949 voté une résolution s'opposant à l'embarquement de matériel de guerre pour l'Indochine. Il s'agit de ralentir, sinon d'empêcher, le chargement du matériel de guerre en partance vers l'Indochine. Débrayages et incidents se multiplient dans les principaux ports d'embarquement : La Pallice, Cherbourg, Dunkerque, Alger, Bône, et Marseille surtout où le dirigeant cégétiste Georges Sérano est arrêté .



L'origine trouve sa source dans le fait que les dockers supportaient au plus mal le fait de décharger des cercueils en provenance d'Indochine pour charger en retour des armes, américaines pour la plupart, et voir revenir de nouveaux cercueils avec les dépouilles de nos jeunes appelés.

En Décembre 1949, ils durcissent le mouvement et boycottent systématiquement les navires à destination de l'Indochine.

Un bras de fer musclé va opposer les dockers à l'état français qui va utiliser tous les moyens, y compris illégaux, pour casser le combat des travailleurs. Cette grève, si elle naissait d'une situation économique désastreuse pour les ouvriers, devint également, sur les quais marseillais, une grève contre la guerre d'Indochine.

La CGT, dans une logique anti-impérialiste, exigeait «le retour du corps expéditionnaire d'Indochine pour mettre fin à la guerre du Vietnam». Les cargaisons d'armes à destination de Saïgon furent bloquées.

Cette fois, la CIA déboursa deux millions de francs afin de payer des «jaunes» pour charger les armes et les vivres .

Après plus d'un mois de grève, les représentants du gouvernement annonçaient que l'activité du port autonome était revenue à la normale.

Spectaculaire et intense durant le premier trimestre de l'année 1950, la campagne contre la guerre d'Indochine s'essouffle cependant bientôt. Car la vigueur de la répression gouvernementale interdit de prolonger des actions qui confinent au sabotage.

Par ailleurs les conditions de survie des familles de dockers vont se détériorer comme le montre la photo.

Paul Carpita réalisa son film «*Le Rendez-vous des Quais*» pour illustrer cette grève des dockers. Il enregistra la vie quotidienne de ces familles dans les quartiers déshérités de Marseille ainsi que la colère des dockers.

Ce film fut censuré à l'époque et ne fut projeté qu'en 1990.

Egalement le film de Robert Ménégos en collaboration avec Paul Carpita et René Vautier, reprendra la lutte des dockers grâce à des images dérobées et des scènes reconstituées. (adresse du site internet : <http://www.cinearchives.org/recherche-avancee-424-175-0-0.html>)

Dien bien Phu le 7 Mai 1954 sonnera le glas de la présence française en Indochine. Les accords de Genève le 21 Juillet de cette même année valideront la séparation du Vietnam en 2 parties de part et d'autre du 17^{ème} parallèle.

• Patrick HERRY

A la suite de cet article, nous vous conseillons d'écouter ou de réécouter «Un air de liberté» de Jean Ferrat, chanson sortie en 1975.

NOS PROCHAINS TRAVAUX

Suite à l'AG du 27 novembre 2015 nous pouvons déjà vous dévoiler les prochains sujets que nous allons traiter dans les futurs cahiers ; la liste ci-dessous n'est pas complète et l'ordre d'énumération n'est pas nécessairement celui de parution.

Nous allons aborder : les 70 ans des Comités d'entreprises, la guerre d'Espagne 1936-1939, et plus particulièrement Les Brigades Internationales, les conquies suite à l'élection du Front Populaire, un large panorama du logement social en Haute-Savoie, et en collaboration avec l'IHS Rhône Alpes les papeteries, ce qui nous amènera à traiter de l'industrie du bois dans le département.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres sujets pourront s'y greffer. De plus nous pouvons vous dire que nous serons présents les 21 et 22 mai au rassemblement à Thorens et aux Glières dans le cadre des journées Citoyens Résistants d'Hier et d'Aujourd'hui, à la Nuit de la Colère à Annecy, à Faverges dans le cadre des 70 ans des CE le 1^{er} Juillet, ainsi que lors des journées du patrimoine dans une forme qui reste à définir. Enfin nous participerons aux manifestations prévues à Cran Gevrier dans le cadre de la mise en valeur des terrains et locaux des anciennes papeteries car nous avons travaillé avec l'équipe qui soutient ce projet.

2016

Ci-dessous un bulletin d'adhésion.
Pensez à vous réabonner !

INDIVIDUELLE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone:

e-mail :

☐ Actif

☐ Retraité

☐ Adhérent CGT

☐ Non Adhérent CGT

Fédération

Abonnements liés à la cotisation et à votre choix.

Cahiers Haute-Savoie : 20 € ☐

Cahiers Hte-Savoie + Rhône Alpes : 28 € ☐

Cahiers Hte-Savoie + Institut National : 30 € ☐

Adhésion de soutien : 50 € ☐

COLLECTIVE

Association :

Adresse :

Téléphone:

Abonnements liés à la cotisation et à votre choix.

Entreprise : < 50 salariés 30 € ☐

de 50 à 500 salariés 50 € ☐

> 500 salariés 80 € ☐

Adhésion aux Cahiers Rhône-Alpes +20€ ☐

Adhésion aux Cahiers Institut National +20€ ☐

Chèque ou autre moyen de règlement à l'ordre de :
Institut CGT d'Histoire Sociale



Institut d'Histoire Sociale CGT de Haute-Savoie

29, rue de la Crête - B P 55 - 74963 Cran-Gevrier Cedex

Tél. 04 50 67 92 09

e-mail : ihs74@orange.fr

site internet : ihs74.fr



Bibliothèque Guy BRASSOUD

Institut CGT d'Histoire Sociale de Haute-Savoie

29 rue de la Crête - 74960 Cran-Gevrier

Tél. 04 50 67 92 09

Pour emprunter des livres :

Vous devez vous acquitter d'une cotisation annuelle de 8 euros.

GRATUITÉ POUR LES ADHÉRENTS DE L'IHS

Vous pourrez alors emprunter 3 livres (dont 1 seule nouveauté) pour une durée de 4 semaines, si vous souhaitez prolonger la durée de votre prêt, merci de le signaler (par téléphone ou mail)

Vous pouvez consulter l'ensemble des livres disponibles à la bibliothèque sur notre site :

<http://www.ihs74.fr/>

Nous contacter : ihs74@orange.fr

